

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
PROVINCE DE QUEBEC**

# **AVIS PUBLIC**

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **Règlement n° 485-2013**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 485-2013** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

Le règlement n° 485-2013 modifiant le règlement n° 470-2012 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 23<sup>e</sup> jour de janvier 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 23 janvier 2014 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2014.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier